

A Mayotte, la chasse aux clandestins aggrave leur situation sanitaire

LEMONDE.FR | 14.10.09 | 17h06 • Mis à jour le 14.10.09 | 19h49

http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/10/14/a-mayotte-la-chasse-aux-clandestins-aggrave-leur-situation-sanitaire_1253537_3224.html

La vingtaine d'hommes qui s'abritaient du soleil sous le manguier de Manga Tele, dans le bidonville de Kaweni, s'est éparpillée vers les hauteurs. Sans papiers, ils s'efforcent d'échapper aux agents de la police aux frontières, qui viennent d'investir le bas de cette commune proche de Mamoudzou, à Mayotte, pour procéder à des contrôles d'identité. Parmi les personnes qu'ils arrêteront ce matin-là figure un père de famille. Il était en train de conduire son fils au centre de soins ouvert par Médecins sans frontières dans le quartier. Le garçon, le pied boursoufflé par une gale surinfectée, a été laissé libre. Il s'est réfugié avec sa mère, également sans papiers, au dispensaire de l'ONG.

À Mayotte, ce territoire de l'océan Indien qui deviendra un département d'outre-mer en 2011, la question des étrangers en situation irrégulière prend des proportions inédites. *"Leur nombre est évalué au tiers de la population"*, observe Hubert Derache, préfet de l'île. Soit quelque 60 000 personnes, sur les 186 000 habitants comptabilisés lors du dernier recensement. Il s'agit presque exclusivement de ressortissants des Comores, dont l'île la plus proche, Anjouan, est distante de seulement 70 kilomètres. *"Le PIB de Mayotte est douze fois supérieur à celui d'Anjouan. À partir du moment où on a ce décrochage, on a une pression migratoire qui se fait naturellement"*, explique le préfet. Les militants de la Cimade présents sur l'île soulignent pour leur part qu'*"on ne peut pas parler d'étrangers ici de la même manière qu'en métropole"*. *"Bien souvent, ce sont des gens de la même famille que les Mahorais. Certains sont là depuis vingt ans"*, rappelle Flore Adrien, membre de la Cimade.



Le quartier de Manga Tele, à Kaweni, commune limitrophe de Mamoudzou.

Médecins sans frontières s'est implanté à Mayotte au mois de mai. À l'exception d'une structure dédiée aux demandeurs d'asile, à Paris, c'est la seule mission de l'ONG ouverte sur un territoire français. *"Avec l'accentuation de la politique de reconduite à la frontière sur l'île, nous avons supposé une baisse de l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière. Par peur du déplacement, parce qu'ils ont probablement le risque de se faire arrêter sur le chemin de l'hôpital"*,

explique Isabelle Alix, coordinatrice médicale. Pour le docteur Marie-Pierre Auger, membre de Médecins du monde, établi à Mayotte depuis plus de deux ans, le doute n'est plus de mise. *"La politique vraiment musclée que l'on a ici en matière de reconduites est un obstacle. Les gens restent terrés chez eux"*, affirme-t-elle. Aux urgences de l'hôpital de Mamoudzou, ce constat est partagé. *"Le soir on a beaucoup plus de consultations de gens qui ne peuvent pas se déplacer la journée. Ils attendent 19 heures parce que la police aux frontières ne travaille pas la nuit"*, indique un médecin.

A Mayotte, la machine des reconduites à la frontière tourne en effet à plein régime. A la fin septembre, 12 000 mesures d'éloignement ont déjà été exécutées. *"On va vraisemblablement atteindre les 17 000 cette année"*, avance Hubert Derache, le préfet. Un chiffre à comparer avec les 27 000 reconduites annuelles visées pour toute la France métropolitaine.



Pour échapper aux arrestations, nombre de sans-papiers se sont réfugiés dans la forêt, sur les hauteurs de Mamoudzou.

L'hôpital de Mamoudzou et la quinzaine de dispensaires disséminés sur l'île accueillent tout de même nombre de sans-papiers. Ces derniers représentent *"50 % de l'activité et 72 % des accouchements pratiqués"*, calcule Marie-Lilian Malaviolle, directrice adjointe du Centre hospitalier de Mayotte. Pour eux a été imaginé un système spécifique, lors de la création d'une caisse de sécurité sociale sur l'île, il y a cinq ans. Car Mayotte ne comprend pas l'aide médicale d'Etat (AME). Faute d'être affiliées à la sécurité sociale, les personnes en situation irrégulière doivent déboursier 10 euros pour une consultation en dispensaire, 30 euros pour une prise en charge aux urgences et en théorie, 300 euros pour un accouchement. Si les soins sont jugés urgents par le médecin, leur délivrance demeure gratuite. Au total, l'an dernier, *"ces provisions n'ont rapporté que 100 000 euros à l'hôpital"*, indique-t-on à la caisse de Sécurité sociale. Autrement dit, peu de monde s'acquitte de ces provisions.

Le coût de ces forfaits peut cependant être rédhibitoire pour une population dans la clandestinité, dont le niveau de vie est très faible. Ajouté à la peur de se déplacer, il complique gravement l'état de santé de certains malades. *"Quand je vais à l'hôpital, je dois faire attention à ne pas être poursuivi"*, se désole Antoisse Ousseni, qui peine à se lever de sa chaise. Né aux Comores, ce père de douze enfants a servi dans l'armée française pendant quatre ans. Il a été blessé lors d'un exercice et touche depuis une pension d'invalidité. Antoisse Ousseni dit être arrivé à Mayotte en 1987, bien avant l'instauration du visa Balladur, huit ans plus tard. Deux de ses fils y sont nés et ont un passeport français. Lui a fait une demande de nationalité française. Mais la préfecture lui reproche de ne pouvoir justifier d'une entrée légale sur le territoire.



*A Mayotte, le niveau de vie des populations en situation irrégulière est très faible.
Le revenu mensuel moyen des personnes reçues par Médecins du monde ne dépasse pas 130 euros.*

Le vieil homme souffre d'hypertension. Expulsé vers les Comores, l'an dernier, il s'est retrouvé en rupture de traitement. Il est revenu via un "kwassa", ces embarcations de fortune qui traversent le bras de mer entre Anjouan et Mayotte, au péril de la vie des passagers. Victime d'un accident vasculaire cérébral la semaine dernière, il a été transporté à l'hôpital. *"Des gens qui arrivent en rupture de traitement, épileptiques, hypertendus, diabétiques, j'en vois tous les jours"*, affirme une médecin des urgences de Mamoudzou. *"J'ai même fait un certificat de décès pour quelqu'un qui n'avait pas ses dix euros et qui est mort d'une crise d'épilepsie généralisée. Il n'avait pas été consulté. Sur son carnet j'ai vu que c'était un étranger en situation irrégulière"*, ajoute-t-elle.

"Manifestement il y a des problèmes de retard d'accès aux soins", estime Marie-Pierre Auger, de Médecins du monde : *"On a beaucoup de fièvres ici, mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on a énormément de formes graves de fièvres typhoïdes. Cela démontre clairement que les gens attendent le dernier moment pour consulter et se faire soigner."* Et qui pour venir délivrer des soins si la personne ne peut elle-même se déplacer ? C'est le principal souci de Kamal Ahamada. Prisonnier de son fauteuil roulant, il ne peut quitter le "banga", la cabane de planches et de tôles ondulées où il habite. Originaire d'Anjouan, boulanger à Mayotte pendant dix ans, un accident l'a laissé paraplégique. Jusqu'à présent, son affiliation à la Sécurité sociale lui permettait la visite d'infirmiers à domicile. Mais elle vient d'expirer, en même temps que son titre de séjour.

Hugo Lattard